

INFORMATIONS SUR LE TIREUR			
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse e-mail (En majuscules)			
Souhaite recevoir une attestation pour son comité entreprise <input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> Droitier	<input type="checkbox"/> Gaucher

COURS SOUHAITE (sous réserve de l'avis pédagogique du Maître d'Armes et de l'effectif de chaque créneau)			
LUNDI	<input type="checkbox"/> 17h00-18h00	2009 et 2008	Salle Polyvalente Chevaigné
	<input type="checkbox"/> 18h15-19h15	2007 et 2006	
MARDI	<input type="checkbox"/> 18h00-20h00	2007 à 2004 confirmés	Complexe de La Touche Betton
	<input type="checkbox"/> 20h00-21h30	Adultes	
MERCREDI	<input type="checkbox"/> 10h15-11h00	2012 et 2011	Salle Polyvalente Chevaigné
	<input type="checkbox"/> 11h15-12h00	2011 et 2010	
	<input type="checkbox"/> 14h00-14h45	2012 et 2011	Complexe de La Touche Betton
	<input type="checkbox"/> 14h45-15h30	2012 et 2011	
	<input type="checkbox"/> 16h30-17h30	2011 et 2010	La Ricoquais Saint Grégoire
	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	2007 à 2004 débutants	
<input type="checkbox"/> 18h30-20h30	2003 à 1996 compétiteurs		
JEUDI	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	2009 et 2008	La Ricoquais Saint Grégoire
	<input type="checkbox"/> 18h30-20h00	2005 à 2000 et adultes, perfectionnement ou débutants	
VENDREDI	<input type="checkbox"/> 17h30-19h30	2007 à 2004 confirmés	Complexe de La Touche Betton
	<input type="checkbox"/> 19h30-21h30	2003 à 2000	
SAMEDI	<input type="checkbox"/> 9h30-10h15	2012 et 2011	La Ricoquais Saint Grégoire
	<input type="checkbox"/> 10h15-11h45	2008 à 2003 loisirs	
	<input type="checkbox"/> 11h45-13h45	Adultes	

S'IL S'AGIT D'UNE 1 <sup>ère</sup> INSCRIPTION A L'UN DES DEUX CLUBS					
Pratique antérieure de l'escrime	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Club précédent		
Comment avez-vous connu nos clubs ?	<input type="checkbox"/> Vitalsport	<input type="checkbox"/> Décathlon	<input type="checkbox"/> Ecole	<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Autre
Vous êtes parrainé	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Nom du parrain		
EQUIPEMENT (voir explication au dos)				LOCATION	
Veste	<input type="checkbox"/> J'en possède une	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	
Pantalon	<input type="checkbox"/> J'en possède un	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	
Sous-cuirasse	<input type="checkbox"/> J'en possède une	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	
Cuirasse électrique	<input type="checkbox"/> J'en possède une	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	
Masque	<input type="checkbox"/> J'en possède un	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	
Masque électrique	<input type="checkbox"/> J'en possède un	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas	<input type="checkbox"/> oui	N°	

TARIF	Montant annuel	Paiement en 4 fois	Caution pour le matériel
Adhésion + cours + licence	210 euros	60 + 50 + 50 + 50	
Passeport compétition (tireurs nés en 2005 et avant)	40 euros	10 + 10 + 10 + 10	
Location tenue blanche (tireurs nés en 2009 et avant)	30 euros	La location de l'équipement est payée en une seule fois et selon les modalités exposées au dos. La caution n'est pas encaissée	100 euros
Location masque non électrique seul	10 euros		30 euros
Location tenue électrique (tireurs faisant de la compétition)	30 euros		100 euros
Location masque électrique seul	10 euros		30 euros

## **INFORMATIONS**

### **Cotisations comprises dans l'adhésion :**

Une partie de l'adhésion est reversée à la Ligue d'Escrime de Bretagne et à la Fédération Française d'Escrime (F.F.E.) suivant les modalités ci-contre (tarifs 2016-2017) et comporte l'assurance pour la pratique de l'escrime.	Catégories	Ligue	FFE	Total
	Tireurs nés en 2010 et après	8,50 €	13,00 €	21,50 €
	Tireurs nés en 2008 et 2009	24,00 €	25,00 €	49,00 €
	Tireurs nés en 2007 et avant	26,00 €	31,00 €	57,00 €

### **Modalités de paiement**

Le paiement peut être effectué par chèque, coupons vacances, dispositif « sortir » ou chèque sport de la Région Bretagne (pour les tireurs nés en 1998, 1999, 2000 et 2001 et sous réserve de reconduction du dispositif). Le ou les chèques sont à établir à l'ordre de « club d'escrime ».

Vous pouvez payer l'adhésion et le passeport compétition en 4 fois. Les quatre chèques sont obligatoirement remis à l'inscription, et mis en banque le 30 septembre, le 30 novembre, le 31 janvier et 29 février.

Réduction familiale (parents, frères et sœurs) : 15% sur la deuxième adhésion, 25% sur la troisième adhésion. La réduction porte sur la cotisation de 210 euros .

Pour obtenir le chèque sport de la Région Bretagne il faut aller sur le site de la région [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

### **Modalités administratives**

Les clubs composant l'Assaut de Haute Bretagne fonctionnant en entente, l'inscription est faite en commun. Vous serez informés au 31 octobre auquel des 2 clubs vous êtes administrativement rattaché, le critère principal étant la ville de domiciliation.

Tous les dossiers doivent être complets, avec tous les règlements et le certificat médical au 30 septembre 2015. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les tireurs n'ayant pas un dossier complet se verront refuser l'accès aux cours.

Aucune inscription à une compétition n'est possible si le dossier n'est pas complet et si le passeport compétition n'est pas souscrit.

Pour les 1<sup>ères</sup> inscriptions, le premier cours est un essai. Pour des raisons administratives et de responsabilité, le dossier doit néanmoins être complet. Il n'est enregistré qu'à l'issue du cours d'essai.

L'arrêt définitif en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf si cet arrêt est pour motifs médicaux.

Attention : la responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### **Équipement**

Pour les tireurs nés de 2010 à 2012 : le prix de l'adhésion comprend la fourniture du matériel : masque, sabre et veste. Les tireurs ramènent le masque et la veste chez eux, le matériel devant être entretenu. Il n'est pas demandé de caution.

Pour les tireurs nés en 2009 et avant :

Tenue blanche :

la location du masque, de la veste blanche, de la sous-cuirasse et du pantalon blanc est obligatoire et coûte 30 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement. S'il possède tout sauf le masque, celui-ci sera loué 10 euros.

Tenue électrique :

Les tireurs qui souhaitent faire de la compétition doivent être équipés, en plus de la tenue blanche, d'une tenue électrique. La location du masque et de la veste électrique est obligatoire et coûte 20 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement.

Équipement obligatoirement acheté par les tireurs :

Tous les tireurs nés à partir de 2009 doivent posséder leur gant.

Les tireurs tirant à l'électrique doivent obligatoirement posséder au moins un fil de corps et un fil de masque.

L'équipement loué est emporté par le tireur chez lui et doit être entretenu par le tireur.

Le matériel est mis à disposition entre le premier cours et les vacances de la Toussaint et doit être restitué lors du dernier cours de l'année, en bon état d'entretien. La caution qui doit être remise sous forme de chèque n'est encaissée qu'en cas de non-restitution du matériel.

### **La garantie reprise**

Si vous achetez du matériel (tenue blanche, tenue électrique, masque, sabre), nous nous engageons à vous racheter ce matériel si vous arrêtez l'escrime ou si vous devez acheter du matériel de plus grande taille. Le matériel doit être en bon état et aux normes de la Fédération Française d'Escrime.

### **Certificat médical**

Un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime doit obligatoirement être remis en début de saison. Au-delà du 1<sup>er</sup> octobre, les tireurs n'ayant pas remis ce certificat ne pourront pas participer aux cours et aux compétitions jusqu'à régularisation.

Modèles de certificats sur le site [www.parade-riposte.net](http://www.parade-riposte.net), rubrique « pratique »

### **Assurance**

Le tireur est couvert par sa licence, sous réserve que celle-ci soit accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime en club et en compétition (et autorisation éventuelle de surclassement). Une assurance complémentaire peut être souscrite et le tireur reconnaît qu'une documentation lui a été remise à ce sujet. Cette assurance couvre les accidents corporels et la responsabilité civile de l'assuré.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant (nom et prénom) \_\_\_\_\_

- à pratiquer l'escrime au sein des deux clubs : Association Grégorienne d'Escrime et section Escrime du CSBetton
- à participer aux compétitions ;
- à venir seul aux entraînements (à défaut, **l'enfant doit être accompagné jusqu'à la salle**. La responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents) ;
- à repartir seul des entraînements.
- Reconnaît avoir reçu un extrait du **règlement intérieur** comprenant les informations sur les assurances complémentaires.
  - Donne mon accord pour que les responsables (maître d'armes ou autre responsable lors d'un déplacement) prennent toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
  - Autorise le club à diffuser sur son site web des photographies de mon enfant prises au cours d'événements liés à la vie du club ou lors de compétitions. Je conserve le droit d'en exiger le retrait, le cas échéant.

Date et signature du tuteur légal :